

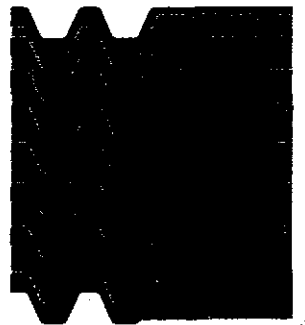
CHH

--- **PR1**
Câbles optiques Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine

Gaspésie

6211-02-001

**Câble Optique
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
(COGIM)**





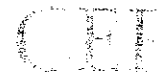
**Câble Optique
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
(COGIM)**

Préparé pour:
Le Réseau Intégré de Communications Électroniques des Îles-de-la-Madeleine
(RICEIM)

Contact: Franklin Delaney
Téléphone: (418) 986-2225
(514) 733-7754
Télécopieur: (418) 986-4874
Courriel: delaneyf@sympatico.ca

Préparé par:
CEF Consultants Ltd.
Contact: Norval H. Collins
Joanne Cook
Téléphone: 902-425-4802
Télécopieur: 902-425-4807
Courriel: ncollins@cefconsultants.ns.ca
jcook@cefconsultants.ns.ca

Date: July 11, 2003



CEF Consultants Limited

Communications, Environmental and
Fisheries Consultants

5445 Rainnie Drive
Halifax, Nova Scotia
B3J 1P8
902 425-4802 phone
902 425-4807 fax

Le 10 juillet 2003

M. Gilles Brunet,
Directeur de Service en Milieux Hydroiques
et
M. Jean-Philippe Détoile
Chargé de Projet
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Messieurs,

Il me fait plaisir de vous transmettre l'avis de projet en vue d'obtenir un certificat d'autorisation permettant le déploiement de deux (2) câbles sous-marins de fibres optiques entre les Îles-de-la-Madeleine et l'Anse-à-Beaufils.

Je vais vous fournir trente (30) copies du formulaire avec ses trois (3) annexes. Néanmoins, je voulais que vous auriez au moins le text du formulaire aussitôt que possible, et alors j'ai décidé de vous l'envoyer par courriel.

Nous aurions aimé déposer plus tôt le dit avis, mais certaines circonstances incontrôlables n'ont pas permis de le faire avant aujourd'hui.

D'autre part, j'aimerais attirer votre attention sur l'article 13, "Remarques de l'avis de projet", et vous demander de statuer dans les plus brefs délais possibles quant à notre demande que le projet COGIM fasse l'objet d'un certificat d'autorisation délivré en vertu des dispositions de l'article 22 plutôt que l'article 31.5, de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Joanne Cook
Coordonnatrice des consultations



DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Avis de projet

Janvier 2001

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222

Février 2000

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Promoteur

Nom :	Le Réseau Intégré de Communications Électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)
Adresse :	735, Chemin Principal ----- Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, QC G0B 1B0 -----
Téléphone :	(418) 986-2225 (514) 733-7754
Télécopieur :	(418) 986-4874
Courriel :	delaneyf@sympatico.ca
Responsable du projet :	M. Franklin Delaney

2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Nom :	CEF Consultants Ltd.
Adresse :	5443 Rainnie Drive ----- Halifax, Nouvelle Écosse ----- B3J 1P8
Téléphone :	(902) 425-4802
Télécopieur :	(902) 425-4807
Courriel :	jecook@cefconsultants.ns.ca
Responsable du projet :	Norval Collins et Joanne Cook

3. Titre du projet

Câble Optique Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (COGIM)

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

4.1 Le RICEIM (Réseau Intégré de Communications Électroniques aux Îles-de-la-Madeleine)

Le Réseau Intégré des communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) est issu par la création toute récente d'un organisme sans but lucratif (OSBL) réunissant des membres actifs locaux à grande notoriété régionale, offrant des services à des fins purement sociales, et sans intention pécuniaire pour ses membres.

Ses objectifs principaux :

Créer un réseau intégré de communications électroniques à large bande passante aux Îles-de-la-Madeleine;

Gérer ledit réseau et à cette fin signer toute entente avec des partenaires, fournisseurs ou utilisateurs;

Positionner ce réseau comme un outil de développement sur le plan social, culturel et économique des îles-de-la-Madeleine;

Étudier, promouvoir, développer et s'assurer de l'approbation, par le milieu, de ce réseau et des nouvelles technologies de l'information et des communications;

Étudier les meilleurs moyens de collaborer ou de s'intégrer avec d'autres réseaux à vocation similaire tel le Réseau Collectif de la Gaspésie; incluant un centre d'expertise en affaires électroniques.

Les projets du RICEIM consistent en a) l'implantation et la mise à niveau d'un réseau de fibre optique à large bande aux Îles-de-la-Madeleine, ainsi que b) l'acquisition et le déploiement de deux câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie (COGIM).

Tableau 4.1: Structure organisationnelle:

Fonction au sein du RICEIM	Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire
Président	M. Claude Vigneau	Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, QC	654, ch. Les Caps, C.P. 520, Fatima, IDM (QC), G0B 1G0
Vice-Président	M. Serge Vigneau	Coordonnateur en services informatiques, Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine, QC	103, ch. Le Pré, C.P. 576, l'Étang-du-Nord, IDM (QC), G0B 1E0
Secrétaire-trésorier	M. Pierre Proulx	Directeur-général de la Chambre de Commerce des Îles-de-la-Madeleine, QC	304, chemin Lapierre, C.P. 296, Fatima, IDM (QC), G0B 1G0
Administrateur	M. Sony Cormier	Responsable, Développement des affaires, Les Entreprises Léo Leblanc & Fils Inc., Conseiller municipal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Président du CLD des Îles, QC	23, chemin Boudreau, C.P. 1312, L'Étang-du-Nord, IDM (QC) G0B 1E0
Administrateur	M. Lucien Landry	Directeur général, Société d'Aide au Développement de la Collectivité (SADC) des Îles-de-la-Madeleine, QC	407, chemin Boisville ouest, C.P. 1055, L'Étang-du-Nord, IDM (QC), 0B 1E0
Administrateur	M. Germain Chevarie	Directeur Général du Centre Hospitalier de l'Archipel et du CLSC des Îles-de-la-Madeleine, QC	684, chemin Principal, Cap-aux-Meules, (QC), G0B 1B0
Administrateur	M. Maurice Papineau	Directeur, Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine, Collège de la Gaspésie et des Îles	1768, Chemin de l'Étang des Caps, Hâvre-Aubert, IDM

4.2 Le COGIM (Câble Optique Gaspésie Îles-de-la-Madeleine)

Le projet COGIM consiste en l'acquisition et le déploiement de deux câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie créant ainsi une nouvelle liaison avec le continent; cette nouvelle liaison est rendue nécessaire par la saturation de la liaison actuelle par micro-ondes entre les Îles et le Cap-Breton.

4.3 Justification du projet

Au Québec

Le Québec était pleinement conscient des enjeux fondamentaux reliés aux nouvelles technologies de l'information et à leur accessibilité. À l'été 1995, le rapport Berlinguet était déposé et constituait le premier plan d'action sur le développement de l'autoroute de l'information au Québec.

Mais c'est en avril 1998 que devait émerger un document (*Agir autrement*) à la fois politique, surtout stratégique et qui est un plan d'action. Il détermine cinq grandes priorités : l'accès, l'éducation, les contenus, l'emploi et le renouvellement des services publics. Le ralliement est convoqué par le Premier ministre du Québec :

« Les nouvelles technologies de l'information ouvrent des possibilités insoupçonnées à l'innovation. Elles ne se diffusent pas au rythme où elles sont mises au point, mais en fonction de l'accueil que leur réserve la société. La réussite dépend par conséquent de la capacité des acteurs publics et privés à susciter l'insertion de ces technologies dans les réseaux sociaux, éducatifs, culturels, industriels, financiers et commerciaux. » (M. Lucien Bouchard, avril 1998).

Agir autrement se veut de brancher le Québec à partir de cinq grandes priorités :

- Généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information;
- Préparer la jeune génération à l'univers des nouvelles technologies;
- Bâtir un tronçon qui reflète notre culture;
- Accélérer la transition de l'économie et la croissance de l'emploi;
- Rapprocher l'État du citoyen et des entreprises.

C'est sur cette toile de fond que le Québec lançait en 2002 un nouveau programme afin d'assurer, inter alia, un déploiement des infrastructures à large bande passante dans toutes les régions du Québec.

La Gaspésie et les Îles de la Madeleine

Depuis 1999, plusieurs organismes du Québec et de la Gaspésie se sont affairés à doter la Gaspésie d'un réseau à large bande:

- D'abord le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), raccordant tous les collèges d'enseignement publics et les centres de recherche du Québec au sein d'un réseau;
- Le Collège de la Gaspésie-Îles de la Madeleine;
- Les Commissions scolaires de la Gaspésie;
- Le Conseil régional (CRCD) s'est donné comme priorité, entre autres, l'accès à des services à haute vitesse et à large bande;
- La Conférence administrative régionale (CAR) des ministères et organismes gouvernementaux a recommandé au gouvernement de considérer l'appropriation des technologies de l'information comme l'une des priorités de développement et de l'inscrire comme tel dans l'entente cadre de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine.

Les organisations ci-haut mentionnées se concertèrent pour former le Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion, elles entreprirent les études nécessaires et une campagne de sensibilisation auprès des acteurs locaux et régionaux ainsi qu'au niveau des instances politiques et administratives du Gouvernement du Québec.

Au Canada

Les autorités politiques canadiennes ont acquis, au cours des dix dernières années, la conviction de plus en plus profonde que l'économie mondiale était de plus en plus axée sur l'information et le savoir et de là la nécessité pour le Canada de prendre la place qui lui revient. Ainsi fût formé un Comité consultatif sur l'autoroute de l'information dont le rapport final devient disponible en septembre 1995 et lequel recommandait toute une série de mesures afin de s'assurer que soit déployée cette autoroute pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Il s'ensuivit toute une série de programmes et d'activités au niveau fédéral pour assurer le déploiement et l'accessibilité à cette autoroute ainsi qu'en faisait écho le Premier ministre du Canada :

« Le Canada continue d'être reconnu par les Nations Unies comme étant le pays où il est le plus agréable de vivre, et nous sommes déterminés à faire en sorte que le Canada demeure à l'avant-garde de la nouvelle économie. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour rendre l'infrastructure de l'information et du savoir accessible à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, pour que notre pays soit le plus branché du monde. » (M. Jean Chrétien, avril 2000).

Un autre groupe de travail national (sur les services à large bande) était mis sur pied en 2001 et a reconnu que, pour profiter des possibilités de développement économique, social et culturel, les Canadiens, peu importe où ils résident, doivent avoir accès à un réseau à large bande. C'est pour donner suite à ce rapport que fût créé le programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord pour aider les collectivités qui, actuellement, n'y ont pas accès. De plus, l'entente Canada-Québec sur le financement des infrastructures municipales a été mise à contribution pour assurer la mise en vigueur des politiques gouvernementales.

Options de communication entre les Îles de la Madeleine et le continent

Dans le secteur des communications, les Îles sont dotées, sur le plan interne, d'excellents services de téléphonie, de câblodistribution, de télévision publique, d'une radio et d'un journal local ainsi que d'un certain nombre de systèmes privés de communications.

Comme les Îles sont déjà dotées d'un réseau de fibre optique, la capacité de communications aux Îles sur le plan interne nous est apparue initialement comme étant, à toutes fins pratiques, illimitée. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de communications entre les Îles et le continent, la capacité de la liaison actuelle par micro-ondes entre les Îles et le Cap-Breton sera saturée vers l'année 2004. En effet, la croissance importante du flot de communications entre les Îles et le continent (appels interurbains, activités transactionnelles reliées aux cartes de crédit et le commerce électronique, l'Internet, la mise en place de la télémédecine, le développement de la vidéoconférence) explique l'incapacité appréhendée du lien actuel. En plus de l'ensemble de la population et des entreprises locales, des organismes comme le Centre hospitalier ont des besoins toujours croissants de transport de données et les bandes passantes qui leurs sont actuellement dédiées par location seront bientôt insuffisantes.

Tous ces besoins ne peuvent être comblés que par une liaison à large capacité et à haute vitesse à un coût abordable et ayant comme effet l'imposition de tarifs, sur le plan local, comparables à ceux du continent.

En 2002, un sondage a été effectué auprès des entreprises et des organismes présents aux Îles, afin d'aider une étude de faisabilité sur le déploiement d'un réseau de télécommunications à haut débit entre les Îles de la Madeleine et le continent. On a établi le nombre d'entreprises et organismes susceptibles de ou utilisant déjà l'Internet à 199. De ce nombre, 97 ont répondu au sondage, soit un taux de 48,7 %. Ce taux de réponse se compare très avantageusement à d'autres sondages du genre qui ont été effectués au Québec. D'autre part, environ une quinzaine d'organismes et entreprises ont fait l'objet d'entrevues particulières avec le questionnaire afin de mieux préciser l'ampleur de leurs communications, leur degré de satisfaction ainsi que leur intérêt pour un véritable lien à large bande avec le continent.

Les 97 entreprises et organismes ont un total de 2 587 employés soit environ 50% du total des personnes ayant un emploi aux Îles. Les entreprises et organismes se sont classés dans les secteurs suivants :

- l'enseignement
- la santé
- professionnel
- industriel
- municipal
- gouvernemental
- commercial
- autres

Compte tenu de l'ampleur de l'échantillonnage et du taux élevé des réponses, on peut dire que les résultats sont relativement fiables. Ils représentent les besoins des entreprises et organismes des Îles ainsi que l'importance pour eux de certaines questions et de leur intérêt dans certains services.

Description	Résultats	% du total
Nombre d'entreprises et organismes	97	
Nombre d'employés aux Îles	2 587	
Utilisant l'Internet	79	81%
N'utilisant pas l'Internet	18	29%
Nombre d'ordinateurs	1 103	
Vitesse d'accès Internet		
Commuté 56 kbps et -	52	42%
Modem Câble	50	40%
Autres	22	18%
% communications Internet hors des Îles	75%	
Nombre de satisfaits de la vitesse d'accès Internet	22	29%
Nombre d'insatisfaits de la vitesse d'accès Internet	53	71%
No. de postes téléphoniques	1 351	
No. de lignes téléphoniques	432	
Augmentation de prix acceptable	14,3%	

Quant à l'intérêt pour les services suivants, voici l'opinion générale qui se dégage de l'ensemble des répondants :

Sujet	Degré d'intérêt
Vidéoconférence	Peu
Téléphonie sur Internet	Moyen
Commerce électronique	Moyen
Enseignement à distance	Moyen
Télé-médecine...	Peu
Internet	Très grand
Formation sur Internet	Moyen
Web local	Peu
Web chez un fournisseur	Peu
Intérêt à participer dans un réseau régional à large bande	Moyen+

Les secteurs les plus importants aux Îles face à la question de leurs liens Internet sont :

- Le secteur commercial
- Le secteur de la santé
- Le secteur de l'enseignement

Il est à noter également que 81% des entreprises et organismes répondants sont abonnés à l'Internet, ce qui représente un taux de pénétration très élevé.

Mais ce qui frappe le plus dans tous les résultats de ce sondage, c'est le taux d'insatisfaction concernant la vitesse d'accès Internet. 71% des répondants se disent insatisfaits de la vitesse d'accès Internet et ce degré d'insatisfaction se manifeste dans tous les secteurs sans exception.

L'analyse des résultats permet de constater que les insatisfaits sont surtout les plus gros utilisateurs de l'Internet, alors que ceux qui se déclarent satisfaits sont des utilisateurs légers ou encore, de gros utilisateurs qui jouissent de liaisons spéciales, avec accès garanti, etc.

Tous secteurs confondus, la moyenne des communications hors de Îles se situe à 75%, et elle se situe à plus de 90% dans les secteurs de la santé, de l'enseignement ainsi que le secteur professionnel.

L'amélioration de la vitesse est vivement souhaitée et, en moyenne, les entreprises sont disposées à payer 14,3% de plus que le coût actuel si cela peut régler le problème.

Pour ce qui est de l'intérêt des répondants vis-à-vis les questions soulevées, celle qui représente un très grand niveau d'importance, et pour tous les secteurs, c'est l'Internet

Le problème est de deux ordres :

- À l'intérieur des Îles
Les Îles sont pourvues d'un réseau de fibre à la grandeur de son territoire. Pour une bonne partie du tronçon de l'île centrale de Cap-aux-Meules, le réseau est partagé entre Télébec et le câblodistributeur Persona et représente occasionnellement des problèmes de saturation.
- À l'extérieur des Îles
Il s'agit de la liaison micro-ondes entre les Îles et le Cap-Breton qui, aux heures de pointe, fait preuve d'une lenteur totalement inacceptable.

Il y a trois scénarios pour relier les Îles au continent :

- une liaison micro-ondes,
- une liaison satellitaire,
- ou une liaison par fibre optique (câble sous-marin).

Certains des scénarios peuvent être éliminés sans grande discussion. C'est les cas notamment de toutes solutions satellitaires, étant beaucoup trop chères et étant sévèrement limitées d'un point de vue technique. Reste la radio micro-ondes et la fibre sous-marine.

Une liaison micro-ondes, qui n'est valable que dans le cas d'une liaison Îles de la Madeleine – Île-du-Prince-Édouard, est, d'une part encore trop chère sur le plan financier et trop limitative sur le plan capacité technologique.

Reste donc la fibre optique, qui a été très fortement recommandée.

Du point de vue technique, la fibre optique est de loin supérieure. Elle offre une grande largeur de bande (vitesse), elle offre de grandes possibilités de mise à niveau, elle représente peu d'affaiblissement même sur les longues distances et, enfin, elle est immunisée contre l'interférence.

Sur le plan financier, c'est une solution qui apparaît plus chère mais qu'il l'est moins considérant sa durabilité et ses autres avantages techniques. En effet, dans son évaluation du coût et des avantages de réseaux optiques à haute vitesse pour relier les écoles au Canada, la firme SECOR (juin 2000 et Partie 2 mars 2001) a démontré que la fibre optique représentait la solution la plus avantageuse sur le plan strictement financier, c'est-à-dire sans parler des valeurs intangibles qui, elles, sont toujours sujettes à interprétation.

Avec une telle solution, le problème des télécommunicateurs aux Îles est réglé pour des décennies à venir et, à ce chapitre, éliminerait l'état insulaire des Îles qui contribue à la fois à son éloignement et à son isolement.

À cause de la grande capacité des fibres, cette solution pourvoirait aux besoins en capacité des Îles pour les prochains 20 à 30 ans. Le câble lui-même est conçu pour durer un minimum de 25 ans. Son seul danger viendrait du fait qu'il devienne désuet, c'est à dire qu'une nouvelle technologie, non encore inventée, vienne remplir le même rôle de meilleure façon et à moindre coût. Nous n'avons aucune indication que ceci est près de se produire.

Le désavantage de cette solution vient de la possibilité que le câble soit coupé par des éléments extérieurs, un bateau de pêche ou une ancre de bateau. Évidemment, toutes les mesures devraient être prises pour minimiser les probabilités de tels incidents. Le câble doit, en tout premier lieu, être enfoui. Les charrues sous-marines utilisées pour l'enfouissement de câbles sous-marins sont parfaitement adaptées au type de sédiment trouvé le long du tracé.

De plus, il y a lieu de s'assurer que la communauté des pêcheurs soit sensibilisée à la présence du câble. L'enfouissement du câble le protège contre les engins de pêches mobiles ce qui améliore la relation avec ces derniers. À noter que toute personne qui coupe un câble sous-marin est susceptible d'être poursuivie pour dommages et intérêts. Aussi, la présence du câble doit être signalée aux autorités concernées afin que les cartes marines officielles indiquent la présence du

câble. Mais il reste que même avec toutes ces mesures, il est impossible de garantir que le câble ne sera pas coupé un jour. C'est pourquoi il est envisagé d'installer deux câbles séparés d'au moins 10km. En l'absence d'un deuxième câble, il y aura lieu de prévoir que la liaison actuelle par micro-ondes soit maintenue pour assurer un service minimum temporaire d'urgence.

Compte tenu des avantages financiers à long terme, ainsi que sur les plans stratégique, juridique et politique, le choix de la Gaspésie, non pas l'Île-du-Prince-Édouard, est recommandé comme point de chute du lien à haut débit entre les Îles et le continent.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités touchés). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Une évaluation préliminaire des sites d'atterrissement potentiels a été accompli en Mars 2003 (IT 2003). Un total de 9 sites a été examiné, soit 4 aux Îles de la Madeleine et 5 en Gaspésie. Chaque site a été examiné et vérifié selon les mêmes critères, le premier étant à proximité des installations de Télébec et le deuxième de celles de Bell Canada en Gaspésie.

Des quatre sites visités aux Îles de la Madeleine, l'Anse-à-Bourgot (cadastre 1920) est celui qui présente le plus d'avantage au niveau du droit de passage et de l'installation. Il appartient à la Municipalité et est situé à un endroit moins passant autant du côté de la mer que du côté terrestre. Le terrain s'élève rapidement sans être trop escarpé, ce qui permet d'installer le puits d'accès près de la plage en étant à une altitude suffisante pour être à l'abri des inondations.

L'Anse-à-Beaufils (cadastre 241-16-2 (8573) – terrain privé) est le site gaspésien retenu. Il est facile d'accès et ne nécessite aucun travaux complexes.

L'Anse-à-Bourgot

L'emplacement potentiel du puits d'accès se trouve à 47°22.955' N, 61°57.342' W. L'Anse-à-Bourgot abrite une petite plage de sable bordée au nord et au sud par des falaises. Le fond de l'anse présente une pente relativement douce. Le puits d'accès serait installé près de la route au pied du poteau, au sommet du sentier menant à la plage. La distance de la position potentielle du puits d'accès au bord de l'eau est d'environ 110 mètres avec une dénivellation d'une dizaine de mètres. Du bord de l'eau, on doit s'éloigner de près de 2km avant d'atteindre une profondeur de 10 m.

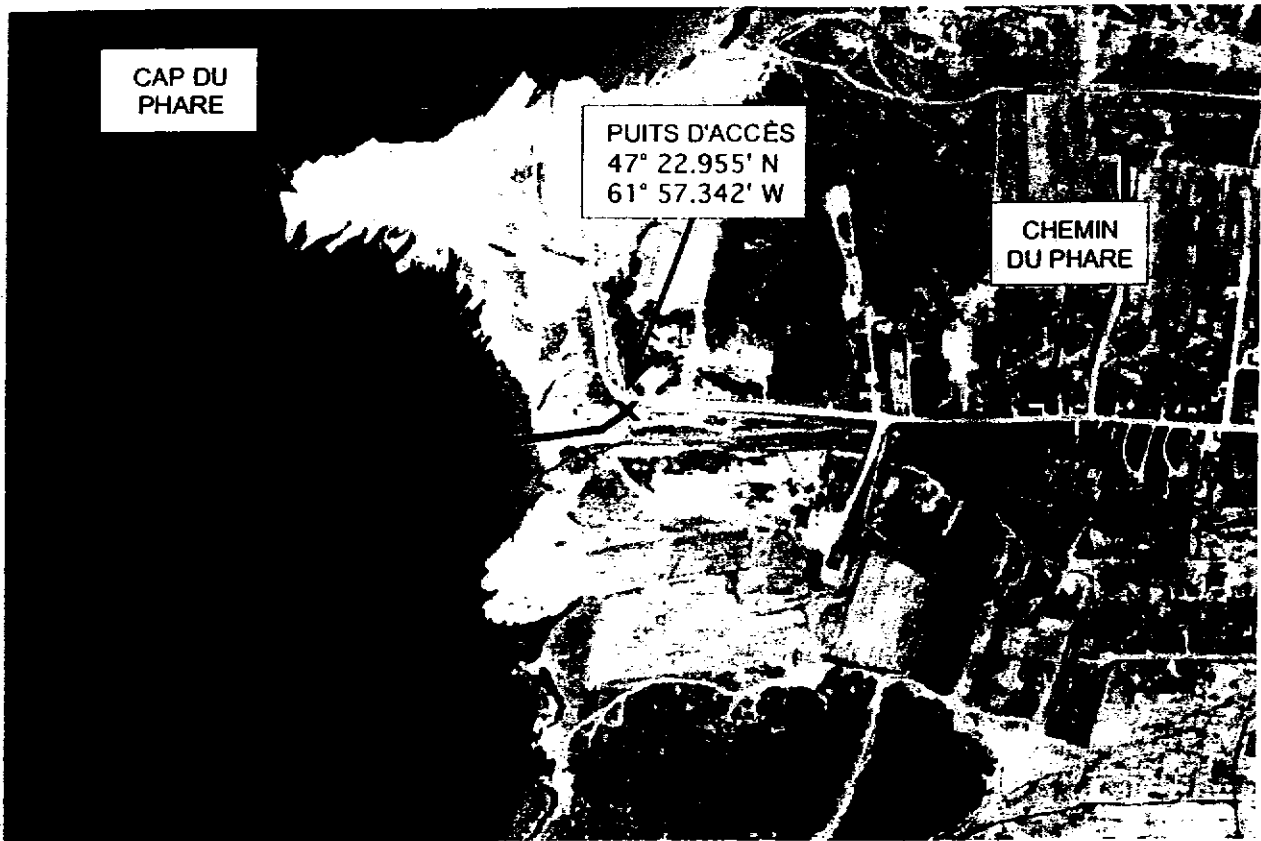


Figure 1 – Photo aérienne du site de L'Anse-à-Bourgot

La centrale de Télébec située au 260, chemin Principal à Cap-aux-Meules est à une distance de 9.6km en suivant la route décrite plus haut pour accéder au site.

Tout l'équipement nécessaire pour l'excavation et les autres travaux de construction sont disponibles aux Îles de la Madeleine. L'accès au site est facile jusqu'à la position du puits d'accès. L'accès à la plage comme tel sera un peu plus délicat.

La forme étroite de la baie offre une bonne protection au site. Elle semble être un endroit de déposition de sédiment. La pointe du Cap du Phare la protège des tempêtes du nord-ouest. Par contre, les vents de l'ouest provoquent des empilements importants jusque sur la plage. Aucune obstruction n'est visible au large de la plage.

L'Anse-à-Beaufils

L'emplacement potentiel du puits d'accès se trouve à 48°28.306' N, 64°18.538' W, environ 80km de la ville de Gaspé. Le site d'atterrissage potentiel est situé sur un terrain privé du côté est de l'ancienne route 6, sur une petite plage de sable avec quelques petits rochers, à environ 100m de la route derrière une ancienne tannerie (voir Figure 2).

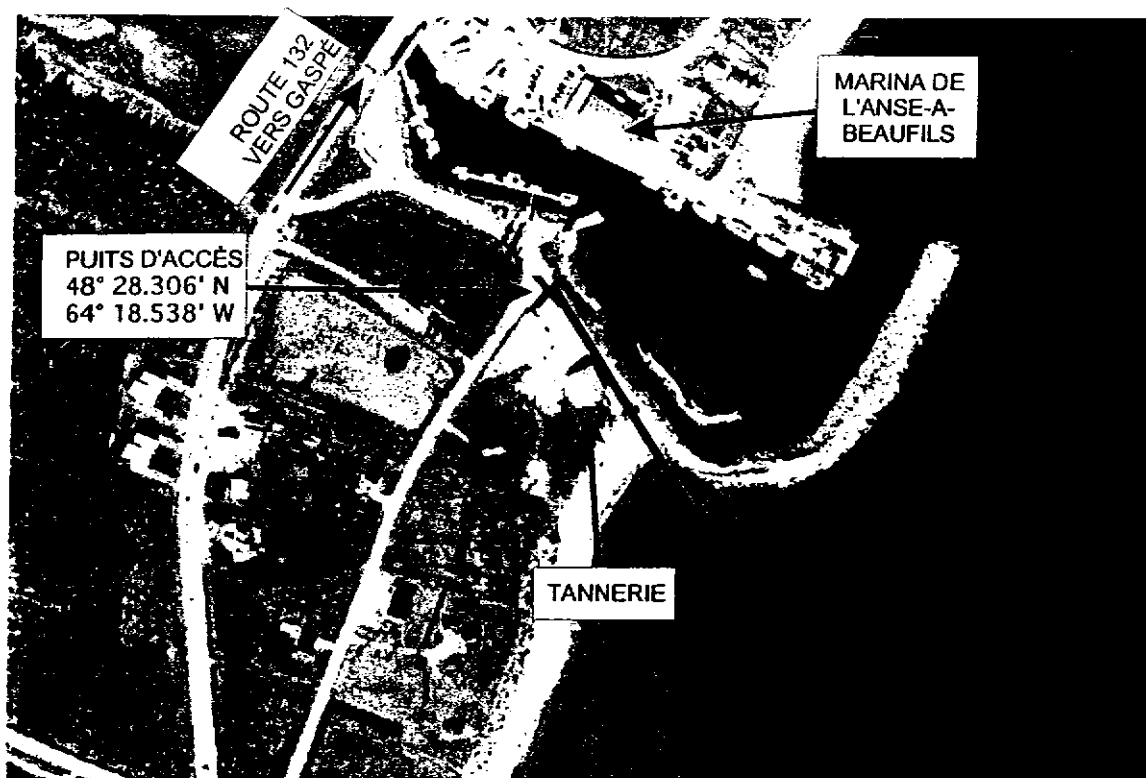


Figure 2 – Photo aérienne du site de L'Anse-à-Beaufils

De la plage, le terrain s'élève d'environ 2m à un angle faible pour se terminer sur l'ancienne route 6. Au nord, la plage est bordée par l'enrochement du brise-lames protégeant le port pour petits bateaux de L'Anse-à-Beaufils (voir Figure 3)

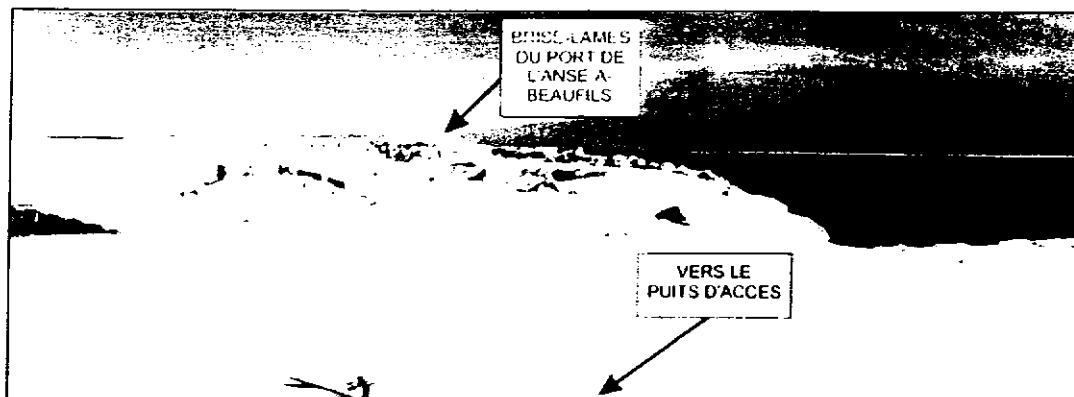


Figure 3 – L'Anse-à-Beaufils – vue vers la mer

Une ligne de poteaux de téléphone longe l'ancienne route 6. La station de Bell de L'Anse-à-Beaufils est située sur la route 132 à une distance d'environ 2km du site.

De la plage, vers le large, le fond sous-marin traverse une zone de roc avant de retomber dans du sable mêlé de gravier. La pente est assez faible pour atteindre une profondeur d'une dizaine de mètres à environ 1.6km au large (voir Figure 4).

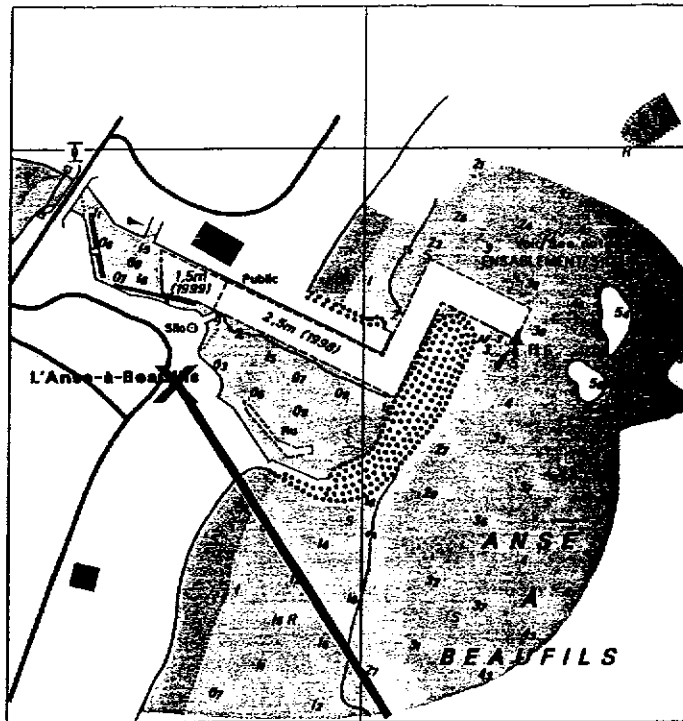


Figure 4- Port de L'Anse-à-Beaufils (Profondeurs en mètres)

Tout l'équipement nécessaire pour les travaux de construction est disponible dans la région. L'accès à la plage est facile et la manœuvrabilité bonne (voir Figure 5).



Figure 5 - Site d'atterrissage potentiel à l'Anse-à-Beaufils - vue vers la plage

Description des Tracés

Les tracés traversent le Golfe du St-Laurent pratiquement en ligne droite avec seulement quelque changement de course pour éviter des zones de roc. L'Étude de Tracés (IT 2003) a recommandé que les câbles soient enfouis sur toute la longueur.

Les longueurs des tracés sont d'environ 221km pour le tracé principal et de 225km pour le second câble, avec une profondeur maximum de 120m (voir Figure 6). La pente moyenne du fond marin est de moins de 1 degré avec une pente maximum de 5 degrés.

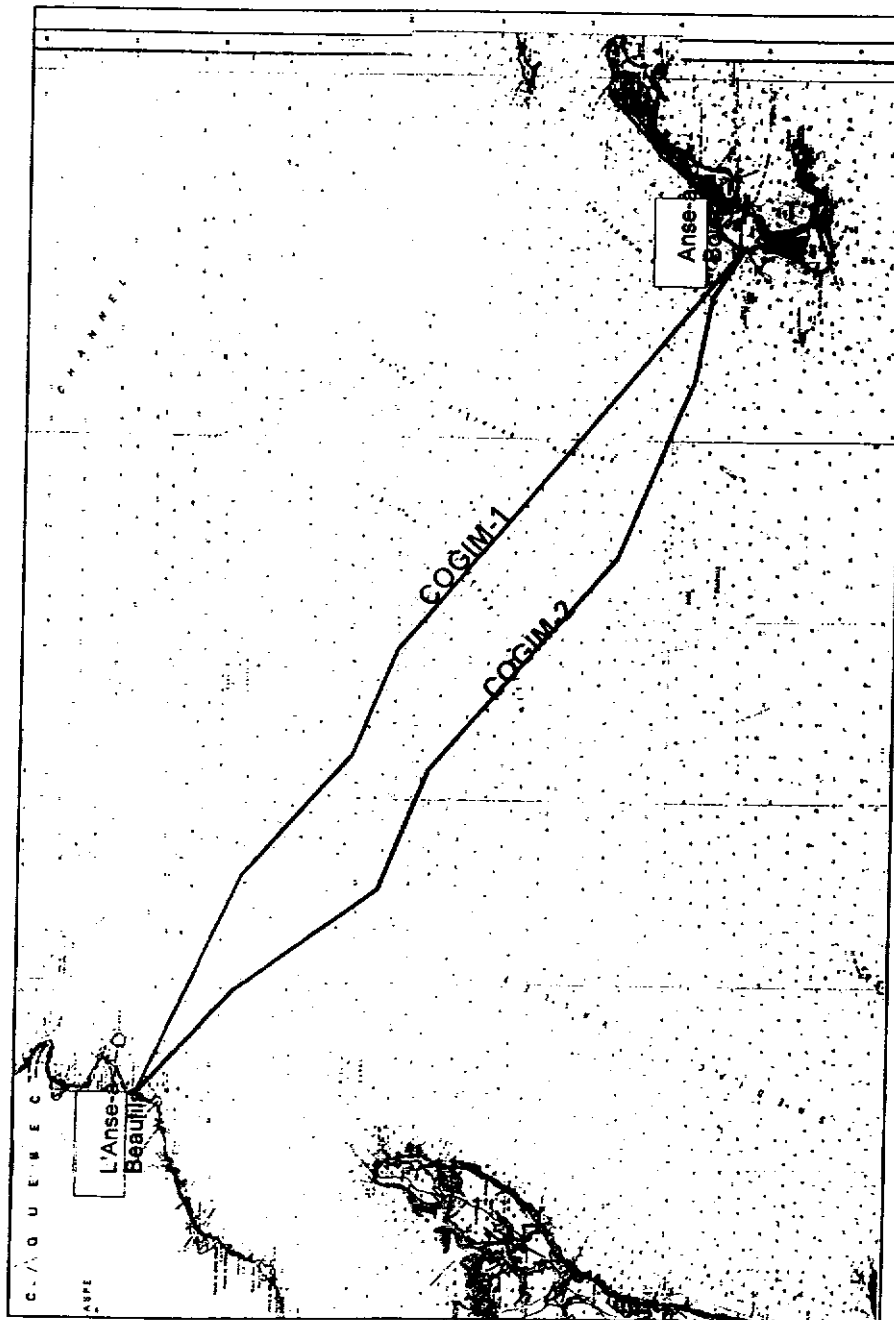


Figure 6 – Schéma des tracés

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le propriétaire du terrain à l'Anse-à-Bourgot est la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (cadastre 1920). Le site d'atterrissage potentiel à l'Anse-à-Beaufils est situé sur un terrain privé (cadastre 241-16-2 (8573)) et est présentement à vendre (voir Figure 7).



Figure 7 – Site à vendre à l'Anse-à-Beaufils

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Deux câbles seront installés pour s'assurer que la liaison ne soit pas interrompue en cas de problème avec un des câbles. Les techniques d'installation pour chaque câble seront identiques.

Techniques d'installation

Cette section présente les procédures préliminaires d'installation basées sur l'information disponible.

Navire d'installation

Un navire câblé ou un bateau de ravitaillement de plate-forme (flatback) convertit sera utilisé pour installer les câbles. Dans le cas où un bateau de ravitaillement, tout l'équipement nécessaire à la manipulation et la pose de câble sera installé et testé avant le début des opérations. Les principaux équipements nécessaires sont :

- Réservoir(s) de câble avec un cône intérieur respectant le rayon minimum de courbure du câble
- Un transporteur de câble (capacité de 5 tonnes).
- Un dynamomètre pour contrôler la tension dans le câble
- Une charrue sous-marine avec son dispositif de déploiement
- Un conteneur de 20 pieds pour abriter les opérations d'épissures
- Une petite grue (capacité de 3 tonnes)
- Une chute de câble à l'arrière du navire.

Installation des approches: Construction terrestre

L'Anse-à-Bourgot

Un puits d'accès sera installé au pied du poteau situé près du sentier menant à la plage. Du puits d'accès, le câble terrestre sera enfoui en bordure de la route sur les 9.6km séparant le site de la station de Télébec à Cap-aux-Meules en utilisant la même tranchée que les câbles existants.

L'Anse-à-Beaufils

Un puits d'accès sera installé près de la route au pied du poteau se trouvant dans la courbe. Du puits d'accès, le câble terrestre montera dans le poteau adjacent et sera posé sur des poteaux existant jusqu'à la station de Bell, quelque 2km plus loin.

Installation des approches: Pose du câble sous-marin

Au moins un jour avant l'arrivée du bateau, l'équipe de plage prépare la plage. Une tranchée est creusée du puits d'accès jusqu'à la ligne de marée basse. Notez qu'en aucun cas le dynamitage ne sera utilisé.

Un véhicule lourd tel une excavatrice ou un bulldozer est positionné près du puits d'accès pour servir d'ancrage temporaire. Le bateau prend place dans environ 8 à 10 mètres d'eau, ou selon ce qui est jugé sécuritaire en fonction du tirant d'eau du navire et de l'état de la mer. Le câble peut être tiré jusqu'à la plage de différentes façons :

- **À l'aide d'un treuil sur la rive:** Un treuil est installé et fermement ancré sur la rive. Une des extrémités d'un câble métallique est fixée au treuil tandis que l'autre est transférée au navire par un petit bateau de soutien. Le navire, positionné en ligne avec

le puits d'accès, commence à laisser sortir le câble y attachant des bouées à un intervalle prédéterminé. Le treuil tire le câble directement sur la plage ou à travers des conduites installées antérieurement (voir Figure 7).

- **À partir du navire avec une poulie sur la rive:** Une corde est amenée du navire jusqu'à la rive, passée autour d'une poulie fermement ancrée puis ramené au navire qui utilise l'équipement de pose du câble pour tirer la corde en laissant filer le câble supporté par des bouées vers la rive (voir Figure 8).
- **À l'aide d'un véhicule lourd sur la rive:** Le câble est flotté jusqu'à la rive, tiré par un véhicule lourd tel un bulldozer. Il est attaché au véhicule qui le tire sur la plus grande distance disponible. Il revient ensuite au rivage reprendre prise et continué ainsi jusqu'à ce qu'une quantité suffisante de câble soit sur la rive.

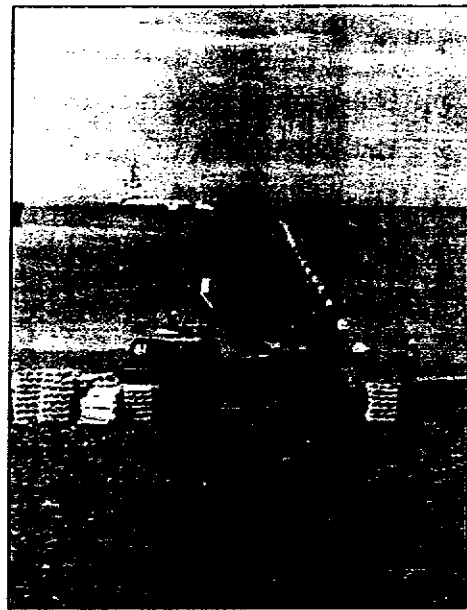
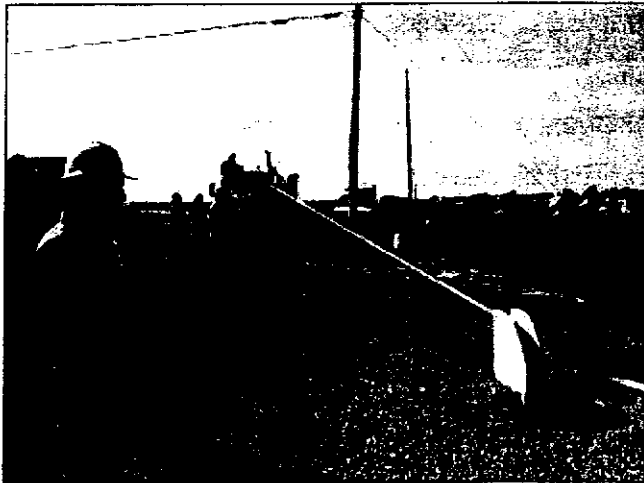


Figure 8 – Installation d'une approche à l'aide d'un treuil sur la rive

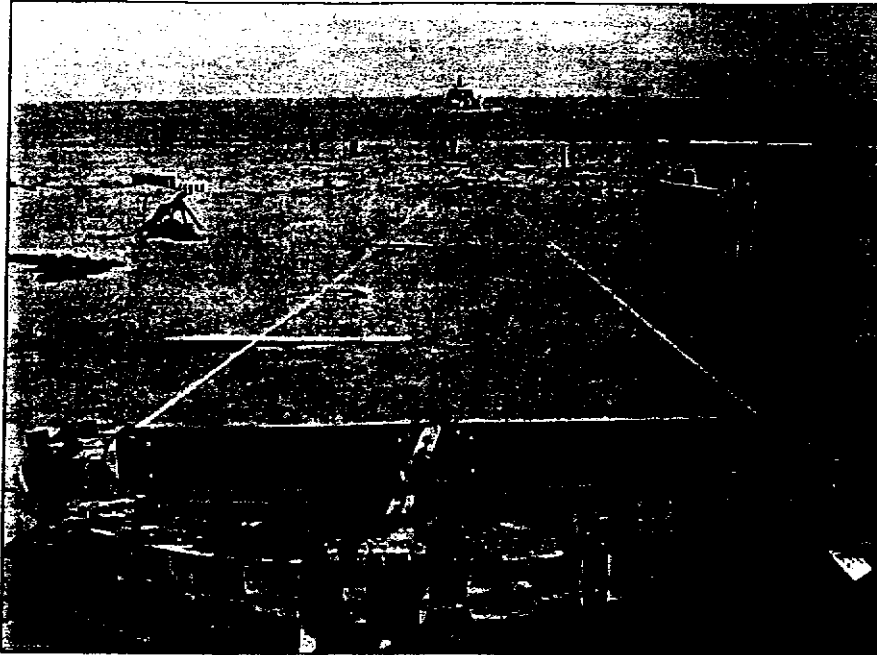


Figure 9 – Installation d'une approche à partir du navire

Une fois qu'une quantité de câble suffisante est arrivée à la plage, il est temporairement ancré au véhicule lourd près de l'eau. Les bouées sont coupées par les plongeurs à partir de la rive vers le large. Il est ensuite placé dans la tranchée et à l'intérieur du puits d'accès où le dispositif d'ancrage permanent est installé. L'épissure au câble terrestre est alors effectuée. Une fois que le navire a posé un minimum de 2km vers le large, l'ancrage temporaire peut être enlevé.

Les plongeurs inspectent le câble jusqu'à une profondeur de 10 pour s'assurer que le câble ne repose pas sur des obstacles créant des suspensions.

Avant de refermer la tranchée, des tuyaux articulés sont installés sur le câble (voir Figure 10) du puits d'accès jusqu'à la position où la charrue a commencé l'enfouissement afin de protéger le câble contre le contact avec les glaces. La tranchée est ensuite remblayée et le site remis dans son état d'origine en plus d'appliquer les recommandations ou exigences des instances gouvernementales s'il y a lieu.

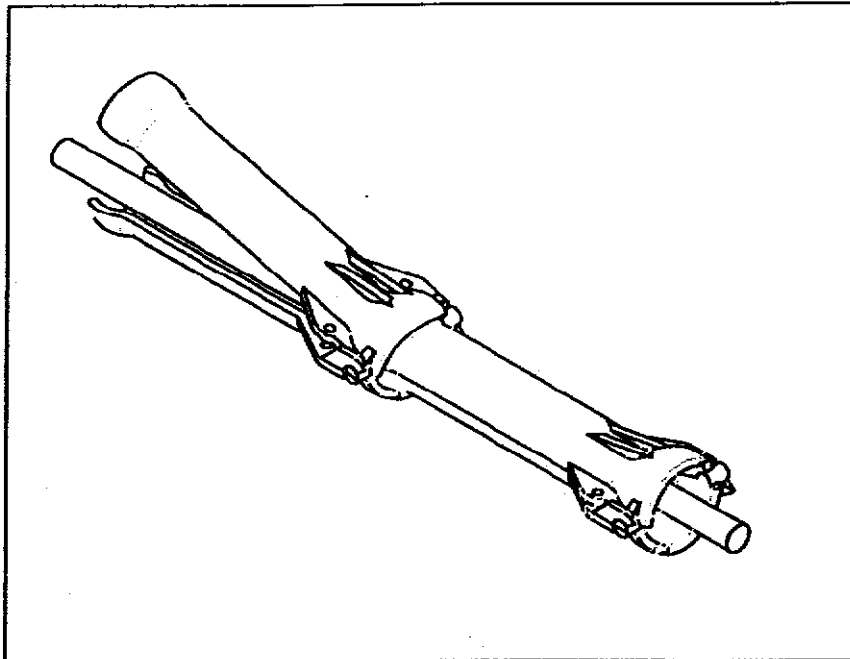


Figure 10 – Tuyaux articulés protégeant le câble sous-marin

Opérations en eaux profondes: Pose sans épissure

Après avoir reçu la confirmation que le câble est bien ancré sur la rive, le câble est inséré dans la charrue déployé près de la ligne de marée basse. Le navire tire la charrue vers lui et commence à poser le câble vers le large. Le câble est enfoui sur toute la longueur. La charrue est déployée près de la ligne de marée basse, récupérée à la position où l'épissure finale sera effectuée pour ensuite être redéployée sur la rive opposée. La charrue coupe une mince fente en « V » dans les sédiments et le câble est placé au fond.

Les figure 11 (a) et 11(b) ci-dessous montre la tranche de la charrue et le disque en action lors d'essai sur une plage. On voit clairement la façon dont le fond est coupé en V et remonté pour permettre de déposer le câble au fond de la tranchée. On voit aussi comment, quelques mètres derrière, le V retombe déjà en place.

La deuxième photo (Figure 11(b)) montre ce qui reste du passage de la charrue. A part les traces des chenilles du véhicule utilisé pour tirer la charrue (traces qui ne seraient évidemment pas là dans le fond marin puisque la charrue est tirée par le bateau) on voit que le V a pratiquement complètement retrouvé sa position.

Notez aussi comment la surface du V ne montre pratiquement pas de trace de remaniement des sédiments. La perturbation du fond de la mer est de ce fait réduite au minimum, sans déplacement réel de la sédimentation.



Figure 11 (a) – Fonctionnement de la charrue lors d'essais sur plage



Figure 11 (b) – Après le passage d'une charrue

Une attention particulière doit être portée au contrôle de la tension dans le câble pendant qu'il s'éloigne de la rive pour s'assurer qu'aucune suspension n'est induite en tirant sur le câble.

En arrivant à la position prévue pour l'épissure finale, la charrue est récupérée et cinquante (50) mètres de corde sont attachés à l'extrémité du câble et déposés sur le fond avec au bout un bloc de béton comme ancrage temporaire. Une corde munie d'une bouée y est attachée pour faciliter la récupération.

La pose du câble est contrôlée par le transporteur de câble le long de la route sélectionnée. Pendant toute la durée des opérations la tension est surveillée et ajustée au besoin pour maintenir la quantité de mou planifié.

Le navire se rend ensuite à la position établie pour les opérations d'approche au large du deuxième site d'atterrissage et se prépare pour le transfert du câble à la plage. L'équipement est positionné et le câble est préparé

Les mêmes opérations d'approches sont répétées pour amener le câble jusqu'à la rive. Après avoir reçu la confirmation que le câble est bien ancré sur la rive, le navire commence la pose en suivant la même procédure que précédemment.

En arrivant à proximité de la bouée, la charrue est remontée. L'équipement d'épissure est préparé et testé en attendant de recevoir les deux câbles.

Le premier câble est remonté à la surface et le bateau continue à étendre l'autre câble à mesure qu'il avance en récupérant le câble. Lorsque assez de câble est à bord pour effectuer l'épissure, il est ancré. Les deux extrémités sont amenées dans le conteneur pour l'épissure finale. Lorsque l'épissure de chaque fibre est complétée et testée le câble est remis à l'eau en prenant soin de coucher sur le côté le triangle formé par les deux câbles suspendus à l'arrière du navire afin d'éviter que des boucles ne se forment et ne se dressent sur le fond marin les rendant sujettes à être accroché par les ancres de navires ou engins de pêche.

Techniques de réparation

La présente section donne un aperçu des techniques de réparation et d'entretien des câbles sous-marins. Tout système de câble sous-marin est susceptible d'être endommagé à un moment ou à un autre de sa vie. La pêche commerciale, les ancres de bateaux ainsi que les glaces sont les causes principales de bris de câbles. Les risques seront cependant grandement réduits par une planification soignée et une implémentation bien organisée.

Il est toutefois essentiel que les propriétaires d'un système de câbles sous-marins soient conscients des risques et qu'un plan d'action soit établi afin d'assurer la réparation du système en un délai et à un coût raisonnable. Il existe un regroupement de propriétaires de câble appelé L'ACMA qui est une entente pour maintenir une flotte de navires équipés pour la réparation de câble sous-marins. Cette flotte est en station aux États-Unis (Baltimore) et en Europe. Les membres paient une cotisation pour maintenir la flotte et un tarif journalier lorsqu'ils ont besoin d'un navire pour une réparation.

Étant donné le montant important de cette cotisation, plusieurs propriétaires de câble de la région des Maritimes et des Caraïbes ont préféré s'entendre sur un service de maintenance avec International Telecom basé sur leurs besoins spécifiques.

Méthode de réparation

Lors d'une interruption de service d'un système de câble sous-marin, des tests sont effectués à partir des stations terminales ou autres points d'accès terrestres afin de localiser le problème. Une position géographique précise peut alors être identifiée à l'aide des rapports d'installation. Cette localisation déterminera la méthode de réparation à utiliser.

Réparation en eaux peu profonde

Lorsque l'interruption est située près de la côte, préférablement à une profondeur de moins de 20 mètres, une barge peut être mobilisée et positionnée au-dessus du site. Des plongeurs ou une sonde électronique localise la section endommagée.

Si une sonde électronique est utilisée, un signal à basse fréquence (25 Hz par exemple) est envoyé dans le conducteur central à partir du terminal. La sonde, déployée près du câble, détecte le champ électromagnétique ou électrostatique développé autour du câble. L'intensité du signal diminue en s'éloignant de la source (station terminale) mais ne devrait pas causer de problème dans la région du golfe. La sonde peut être opérée par un plongeur ou attachée à deux câbles conducteurs et remorquée par un bateau.

Cette technique permet un positionnement précis du câble et indique la localisation du bris par la détection d'un changement notable dans l'intensité du champ.

Le câble est hissé à la surface et fixé sur la barge et les extrémités endommagées sont coupées. Après avoir vérifié l'absence d'autres zones endommagées à l'aide des tests électriques et optiques appropriés, un nouveau bout de câble est raccordé/épissé. Le câble est ensuite lentement remis à l'eau. Si nécessaire, le câble est enfoui à l'aide de jets d'eau manipulés par des plongeurs.

Méthode conventionnelle en eaux profondes

Le navire de réparation se rend sur les lieux et, si nécessaire, établit la position du câble à l'aide d'une sonde électronique. Un grappin spécial est tiré sur le fond et accroche le câble qui est ensuite remonté à la surface. Il est hissé à bord avec le grappin et solidement fixé. Après l'avoir coupé, un des bouts est testé pour détecter si la section endommagée est sur cette section. Si ce côté du système s'avère fonctionnel, l'autre extrémité est testée pour localiser le bris.

L'extrémité du câble intact est scellée et remise à l'eau, attachée à une bouée. Le côté endommagé du câble est repêché et stocké dans un réservoir à câble. Le navire récupère ensuite l'autre section avec le grappin, le coupe et le teste. Lorsque les tests sont satisfaisants, le câble de remplacement est épissé à l'extrémité du câble intact. Le navire retourne vers l'extrémité scellée en déroulant le câble de remplacement qui se dépose sur le fond.

L'extrémité scellée est récupérée, fixée et retestée pour confirmer qu'elle est toujours intacte. Le câble de remplacement est coupé et l'épissure finale est effectuée. Le câble réparé est ensuite redéposé sur le fond de l'eau. Après les tests de transmission appropriés, le système peut être réactivé.

La mobilisation du navire comprend donc le chargement du câble, l'installation d'un véhicule sous-marin téléguidé (nécessaire pour re-enfouir le câble) s'il n'est pas déjà à bord, l'embarquement du personnel spécialisé et de l'équipement et le voyage jusqu'au site.

Une alternative à l'utilisation d'un navire câblé est l'emploi d'un bateau plate-forme engagé directement dans la région. Quelques jours suffisent à l'équiper et à le mobiliser comme indiqué plus haut.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Les Îles de la Madeleine représentent elles-mêmes un contexte unique. Elles sont situées plus près des provinces atlantiques que du Québec, soit à 95km du Cap-Breton, 90km de la pointe est de l'Île du Prince-Édouard et 215km de la péninsule gaspésienne. Il y a une quinzaine d'îles dont huit sont habitées et de ces dernières, 7 sont reliées entre elles et la huitième, l'Île d'Entrée, est reliée par voie aérienne l'hiver et par voie maritime durant les autres saisons. La population des Îles est d'un peu plus de 13 000 personnes; elle a tendance à se concentrer sur l'île centrale où est présente 56% de la population.

L'économie des Îles et de la Gaspésie reposent sur plusieurs secteurs, mais surtout sur l'industrie de la pêche et du tourisme. Les Îles ont connu un développement important dans le secteur touristique, tant par le nombre de visiteurs que par le nombre et la qualité des équipements et services touristiques, auquel s'est greffé un apport important au secteur des Arts et de la Culture. Elles sont dotées de services et d'infrastructures publics importants tant au niveau municipal que provincial et fédéral.

La pêche aux homards et la pêche aux crabes sont les plus courantes dans la région. Elle est pratiquée plus près des côtes pour le homard alors que le crabe est retrouvé plus au large, sur les trois bancs de Bradelle, le banc de l'Orphelin, le banc des Américains et les bancs de Miscou. Bien que les techniques de pêche pour ces espèces ainsi que toutes les autres techniques de pêches fixes ne représentent aucun danger pour un câble sous-marin, toutes ces zones ont été évitées dans l'élaboration du tracé du câble à l'exception des bancs de Bradelle qui doivent être croisés.

Une attention particulière devrait toutefois être appliquée lors de l'étude hydrographique pour identifier des passages de sédiments mous. Également, la période qui s'étend d'avril/mai jusqu'au mois de juillet correspond à la saison de la pêche aux homards et aux crabes et tous travaux marins devraient être planifiés de manière à éviter cette fenêtre.

Presque inexistante du côté des Îles, on retrouvait des zones de pêches aux poissons de fond beaucoup plus intensive au large de la côte gaspésienne entre autre à l'est de l'île Bonaventure, au sud du Banc des Américains. Avec la baisse importante des stocks de poissons et depuis l'instauration des moratoires à la pêche commerciale, il n'y a maintenant pratiquement plus de ce type de pêche dans la zone étudiée. Une ancienne zone de pêche entre l'île Bonaventure et le banc des Américains a été identifiée et bien qu'elle ne soit pas présentement exploitée, on nous a recommandé de nous tenir près de ses limites pour la traverser afin de ne pas nuire à une éventuelle reprise des activités.

Aucune pêche aux pétoncles n'est pratiquée dans la zone d'étude près des Îles de la Madeleine. Elle se concentrant plutôt au sud et du côté est. Pour ce qui est de la Gaspésie, six permis de pêche sont émis. Il semble cependant qu'un seul pêcheur exploite les fonds de pêches à

l'intérieur de la zone étudiée. Des pêcheurs de homards rencontrés lors des visites de sites ont indiqué que celui-ci draguait sur pratiquement toute la côte dans notre zone d'intérêt jusqu'à des profondeurs assez faibles. Depuis l'année dernière ses bateaux sont équipés de boîtes noires permettant de localiser ses déplacements, mesure prise afin de préserver les zones de pêche aux homards dans ces eaux peu profondes.

Les courtes sections terrestres suivront des droits de passage existants.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux naturel et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

En résumé, l'installation de câbles de petites dimensions en utilisant une charrue sous-marine aura des impacts minimaux sur l'environnement marin. En général, les sédiments marins sont mous et non-contaminés. Les tracés suggérés ne traversent pas de zones importantes pour les poissons à nageoires. Il y a de la pêche de valeur pour le crabe des neiges le long des tracés, mais l'impact potentiel pour le crabe est limité et petit. La construction est prévue pour après la saison de pêche.

Les zones côtières sont de sensibilité faible à modéré. Les courtes sections terrestres suivront des droits de passage existants. Aucun habitat critique ou important pour aucune ressource n'a été identifié comme menacé par les travaux d'installation terrestres, étant donné qu'ils se situent dans des zones ayant déjà été affecté par des activités humaines (par exemple, voir Figures 12 et 13).



Figure 12 – Site d’atterrissage potentiel à l’Anse-à-Beaufils, vue vers le tannerie



Figure 13 – Site d’atterrissage potentiel à l’Anse-à-Beaufils, vue de la plage

Une première revue de la documentation concernant des politiques d'évaluations environnementales provenant de Québec, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, de Hong Kong, des États-Unis, de la Nouvelle-Écosse et du Ministère des Pêches et Océans du Canada montre un consensus sur le fait que tout impact sur le fond marin ou les ressources marines est temporaire et limité au très étroit corridor de coupure de la charrue sous-marine. (Voir Annexe C pour une liste des documents de référence.)

De plus, Environnement Canada a confirmé que le projet COGIM ne sera pas assujéti au *Règlement concernant l'immersion en mer*, un ensemble de conditions rigoureuses pour tout projet comportant le mouvement des sédiments des fonds marins (voir Annexe B).

Le projet COGIM n'aura que des impacts positifs sur l'environnement humain aux Îles. Des communications fiables et rapides entre les Îles et le reste du monde signifient une amélioration de l'économie, des services de santé, des services sociaux et de la vie familiale. Aucun impact n'est pas prévenu sur l'environnement humain au Gaspésie.

Toutefois, une évaluation environnementale complète sera préparée, dont les principaux objectifs sont :

- satisfaire la réglementation;
- minimiser les impacts potentiels,
- Tenir des consultations avec différents groupes pouvant être affectés par le projet, et
- utiliser les meilleures méthodes scientifiques.

La table des matières proposée pour l'évaluation environnementale est:

Sommaire exécutif

Introduction

- Exigence d'effectuer une étude d'évaluation environnementale
- Ampleur du projet
- Définition d'un effet environnemental

Description du projet

- Raison d'être du projet
- Description des sites
- Limites de l'évaluation environnementale
- Techniques d'installation et d'opération des câbles sous-marins

Installation

Opération

Méthodes de réparation

Mise hors service

- Infrastructure nécessaire

- Construction terrestre
- Alternatives au projet
- Contexte réglementaire

Contexte biophysique

- Climat
- Vents
- Vagues
- Courants
- Condition des glaces
- Géologie
- Qualité des sédiments
- Communautés benthiques
 - Algues et zostères
 - Organismes invertébrés du fond marin
- Poissons et invertébrés
- Cétacés et phoques
- Les environnements côtiers
 - Gaspésie
 - Îles de la Madeleine
- Espèces menacées

Contexte socio-économique

- Consultation publique et gouvernementale
- Pêches
- Intérêts autochtones
- Autres utilisateurs des ressources

Méthodologie de l'étude

- Sélection des éléments environnementaux importantes (EEI)
 - Revue des problématiques
 - Définitions des impacts
 - Grandeur des impacts
 - Étendue des impacts
 - Effets sur Durée des impacts

Possibilité des impacts

Importance des impacts

- Problématiques et sélection des EEIs

Activités du projet

Liens entre le projet et l'environnement

Sélection des EEIs

Évaluation des impacts

- Effets sur l'environnement biologique de la mer
- Effets sur les pêches
- Effets sur l'environnement terrestre
- Effets des accidents
- Effets de l'environnement sur le projet
- Effets sur l'environnement d'affouillement, et la suspension des sédiments dans la colonne d'eau
- Mesures d'atténuation
- Impacts résiduels

Effets cumulatifs

- Approche et méthodologie
- Revues des problématiques
- Ressources
- Limites
- Activités connexes
- Évaluation des impacts cumulatifs

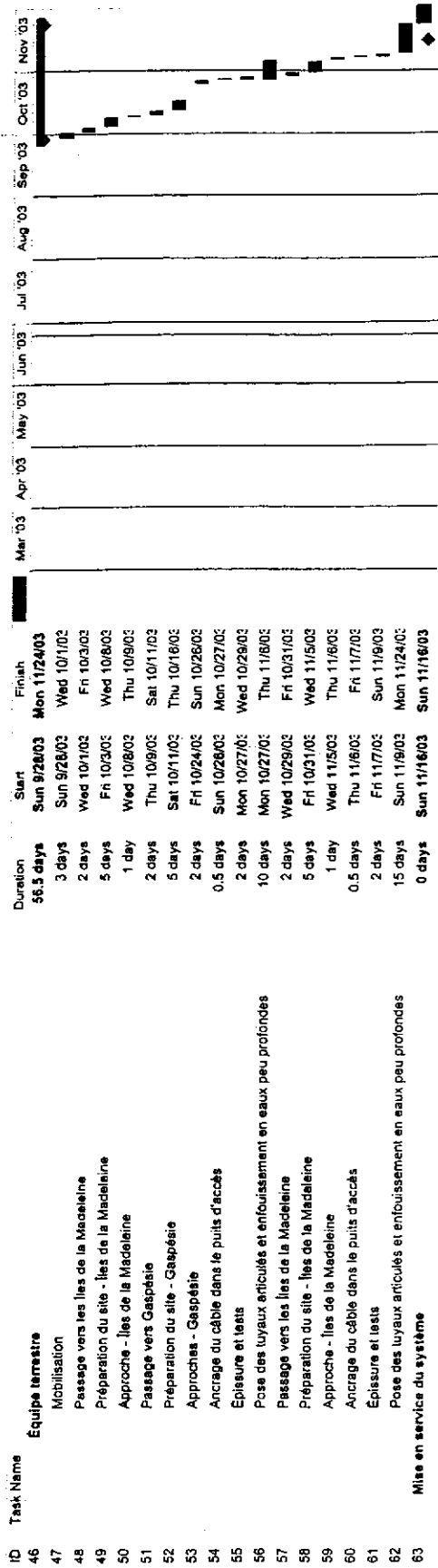
Conclusions

Références

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.





11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Sans objet

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact. Le cas échéant, inclure le plan de communication envisagé.

Au cours de l'élaboration des études de faisabilité et de tracés, des consultations avec des résidents des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie, un sondage aux Îles-de-la-Madeleine, et des réunions privées et publiques avec des groupes d'intérêts ont été effectués. Jusqu'à maintenant, les consultations ont démontré le support du public pour le projet. Voir Annexe A pour la liste complète des rencontres et des invités.

Au cours de l'élaboration de l'évaluation environnementale, des rencontres sont prévues avec, au minimum, les groupes suivants :

- des syndicats et groupes de pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie, et Shippegan, Nouveau-Brunswick (où se trouve le plupart des pêcheurs de crabe des neiges, qui exploitent le fond marin le long des tracés);
- des représentants des groupes d'intérêts écologiques ou touristiques aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie; et
- des officiers des ministères gouvernementaux.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

À la lumière des renseignements fournis dans cet avis de projet et pour les motifs suivants, il vous est respectueusement soumis que le projet COGIM devrait faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré en vertu des dispositions de l'article 22 plutôt que l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

- 1) Le caractère superficiel du programme de creusage prévu dans le Golfe Saint-Laurent pour le déploiement du câble optique sous-marin, compte tenu:
 - du type de charrue marine utilisé qui n'a qu'un impact absolument minime sur le milieu ambiant et les espèces vivantes;
 - des caractéristiques physiques du câble lui-même dont le diamètre est d'au plus 3 centimètres.
- 2) L'absence de tout contaminant, matière résiduelle, rayonnement, onde matérielle, résidu ou matière dangereuse susceptible d'altérer, de quelque manière, la qualité de l'environnement.

L'article 31.5 s'adresse manifestement à des projets qui, de par leur nature même, sont susceptibles d'avoir un impact important sur l'environnement. À notre avis, il n'est pas déraisonnable de l'interpréter dans le sens suggéré pour le motifs invoqués et il serait justifié, dans les circonstances, d'utiliser la procédure prévue à l'article 22.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 10 juillet 2003

July 10

par

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.

Annexe A:

**Liste des Rencontres et des Consultations Avec des Résidents des Îles-de-la Madeleine
et de la Gaspésie Avant la Préparation de L'évaluation Environnementale.**

**RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(RICÉÎM)**

**RENCONTRE D'INFORMATION PUBLIQUE
TENUE LE MERCREDI 2 AVRIL 2003, À 19 HEURES
AU CENTRE RÉCRÉATIF DE L'ÉTANG-DU-NORD**

Consultations aux Îles-de-la-Madeleine: Rencontres Individuelles, 4 et 5 Mars 2003

M. Leonard Poirier et M. Mario Desraspe (Association des Pêcheurs Propriétaires des Îles-de-la-Madeleine)

Mme. Gabrielle Landry (Association des Pêcheurs Semi-hauturiers Îles-de-la-Madeleine)

Attentions Fragiles

ZIP des Îles

Mme Hélène Chevrier

Mme Selma Pereira (Pêches & Océans Canada)

M Serge Bourgeois (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine)

**RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RICÉÎM)**

Rencontre d'information publique
tenue le mercredi 2 avril 2003, à 19 heures,
au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

PRÉSENCES

Nom	Organisme / Entreprise
Pierre Picard	CHA et CLSC de l'EU
Joël Bourque	CLD
Quin Quin	SADC
Yvon Cormier	CAISSE PORT. DE FATIMA
Yves LeBlanc	Personnel
Ardille Hubert	Le Radar
Lucille Leclerc	Le Radar
Claude Dubin	animage
Céline Lafance	Productions Glacialis
SYLVIO BÉNARD	TECHNOLOGIES OMNIOLOGICA (CORBIL & BONDREAU)
D. A. Est	Municipalité de l'EU
Gisèle Desrochers	CFM-FM
Michel Chouanon	Télébec
Maurice Papineau	Centre d'études des Collèges des Îles
Lionel Boudreau	" " " " " "
Émile Durocher	PRÉSIDENT PORT DE PÊCHÉ E.D.N

**RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RICÉÎM)**

Rencontre d'information publique
tenue le mercredi 2 avril 2003, à 19 heures,
au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

PRÉSENCES

Nom	Organisme / Entreprise
Brigitte Guain	Groupe Sollegia
Reynald Doray	Commission Scolaire des Îles
Thierry Gauthier	Retraité Desjardins
Pierre Couturier	étudiant
Rue Rodrigue	retraité
Marc Loblanc	CTMA
Alain Martinet	-
Gerald Martinet	-
Cédric Bérubé	Conseil (Dumellestree)
Régis Proulx	artiste peintre retraité
Paul Fink	CFIM
FRANCOIS TURBIDE	LA VERREBIZ LA MEBUSA INC
Ernest Bouffard	Transports Jonada
Johanne Guclai	Etudiante Tourisme Cégep
Jues Martinet	Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
Selma Pereira	Pêches et Océans

PÊCHERIES GASPÉSIENNES INC.
Benoît Reeves, Directeur
5, rue de la Victoria
Rivière-au-Renard (Québec) G4X 5G3
Téléphone: (418) 269-3331
Télécopieur: (418) 269-7213

PÊCHERIES MARINARD LTÉE
Ernest Després, Directeur
41, rue de l'Entrepôt
Rivière-au-Renard (Québec) G4X 5L3
Téléphone: (418) 269-3381
Télécopieur: (418) 269-5727

PÊCHERIES RIVIÈRE-AU-RENARD INC.
Robert Langlois, Directeur
153, boul. Renard Est
Rivière-au-Renard (Québec) G4X 5K9
Téléphone: (418) 269-3386
Télécopieur: (418) 269-7235

POISSON SALÉ GASPÉSIEN LTÉE
Réal Nicolas, Directeur
C.P 790
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
Téléphone: (418) 385-2424
Télécopieur: (418) 385-4513

UNIPÊCHE M.D.M. (1997) LTÉE
Jean-Marc Marcoux, Directeur
Route du Quai, C.P. 416
Paspébiac (Québec) G0C 2K0
Téléphone: (418) 752-6700
Télécopieur: (418) 752-6704

Club ornithologique de Gaspé
Olivier Deruelle
218, rue Wayman
Gaspé (Québec) G4X 1T1

(418) 368-8844

Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Jean Roy

886, boulevard Douglas

Gaspé (Québec) G4X 2X1

(418) 368-2324

Le regroupement des pêcheurs de pétoncles de la zone 19A

Jacques Girard

35, rue Bolduc

Gaspé (Québec) G4X 1G1

(418) 368-5908

Centre spécialisé des Pêches

Laurent Milot

167, Grande-Allée Est, C.P. 220

Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

(418) 385-2241

**RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RICÉÎM)**

Rencontre d'information publique
tenue le mercredi 2 avril 2003, à 19 heures,
au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

PRÉSENCES


Nom	Organisme / Entreprise
Jean Guy Arsenault	M.C.S. Îles de la Madeleine
Jean Richard	Mun. des Îles
Robert Haudet	Cap-aux-Meules
Huguette Leclerc	C.S. des Îles
Serge Cyr	Harve-Aubert
Ghislain Cyr	Étang du Nord (Pêcheur)
Céline Noël	Satornia
Serge Cormier	Municipalité / CLP
Raoul Cyr	Grande Entree

LE RADAR

L'HEBDOMADAIRE DES ÎLES

Vol. 33 no. 28 Semaine du 28 mars au 03 avril 2003

ST-PIERRE



265 Chemin Principal
Cap-aux-Méules

986-DENT

Notre histoire

imaginée par



L'oeuvre picturale de
l'artiste peintre Marco Lepage
a été choisie pour figurer sur
la page couverture du livre
«L'histoire des Îles de la
Madeleine» qui sera lancé
le 23 juin 2003 à Cap-aux-

MAXIME ARSENAU
présente sa plate-
forme électorale

page 7

**Un hypocondriaque
à la manière de
MOLIERE**

page 24

**Un transporteur aérien
madelinot verra
bientôt le jour...
AEROSPORT DES ÎLES**

**Mars,
mois de la
nutrition**

Page 19

Gestion du patrimoine **Desjardins...**
REER **la plus GRANDE FORCE CONSEIL aux Îles**
FERR **la plus GRANDE FORCE CONSEIL aux Îles**
Assurance-vie
Assurances générales
Financement hypothécaire
Financement personnel
Valeurs mobilières



Caisses populaires
Desjardins des Îles

IM Motosports VOUS ANNONCE SA NOUVELLE BANNIÈRE...
UNIPNEU

AUSSI DISPONIBLES EN PLUSIEURS
ACCESSOIRES DE VEHICULES RECREATIFS

VENEZ AUSSI DÉCOUVRIR
NOS DIFFÉRENTES
LIGNES DE PRODUITS.

SITUÉ AU 375 CH. OSCAR (ANCIEN LOCAL CENTRE DU PNEU D.C.) 986-4515



**Programme national
de certification
des entraîneurs 3M
Niveau II -**

En collaboration avec la ville de Gaspé, l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dispensera la formation de niveau II du volet « Théorie » du Programme national de certification des entraîneurs 3M (PNCE) les 23, 24 et 25 mai à Gaspé.

Pour dispenser de tels stages en région, il faut assurer Sports-Québec d'un minimum de 15 inscriptions confirmées. Il importe donc que tous les entraîneurs intéressés à profiter de cette opportunité de perfectionnement communiquent le plus tôt possible avec l'Unité régionale loisir et sport par téléphone au (418) 388-2121 ou par courriel à l'adresse suivante : gimiris@giobetroter.net.

La date limite d'inscription est le 16 mai 2003. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez au (418) 388-2121.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives
à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux, un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Giles Lefrançois et Hugo Lefrançois (Resto Clair de Lune S.E.N.C.) 1003, chemin les Caps Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1G0 Dossier: F 817 709	Addition de (5) permis de bar sur terrasse.	1003, chemin les Caps Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1G0

Québec

**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

Direction du greffe

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur des règlements
Numéros 2003-02, 2002-45, 2002-25, 2002-24, 2002-22**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : -

le conseil de la Municipalité a adopté à la séance du 11 mars 2003 le règlement suivant :

le règlement n° 2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'inertion des matières résiduelles

AVIS PUBLIC est également donné par le soussigné QUE : -

le conseil de la Municipalité a adopté les règlements suivants aux dates ci-après :

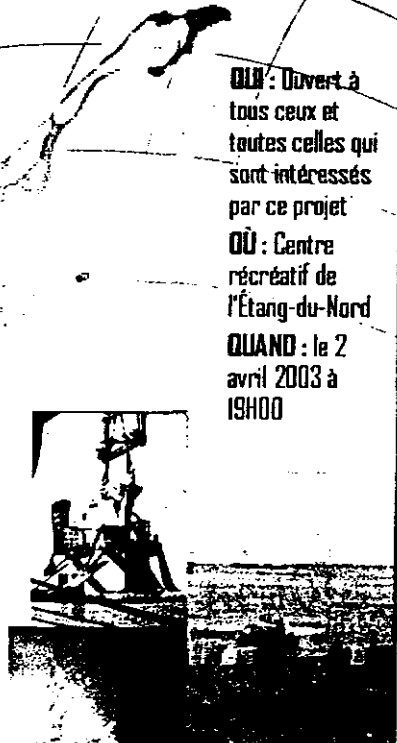
- le 10 décembre 2002, le règlement n° 2002-45 modifiant le règlement 2002-13 et précisant les modalités servant à déterminer la compensation exigible des usagers dont la sommation d'eau est mesurée au compteur;
- le 11 juin 2002, le règlement n° 2002-25 concernant les branchements au réseau d'égout;
- le 14 mai 2002, le règlement n° 2002-24 concernant la délégation de responsabilités à l'arrondissement de Grosse-Île en matière de parcs et d'équipements culturels et de loisirs que de développement communautaire, économique, social et culturel;
- le 14 mai 2002, le règlement n° 2002-22 créant une commission consultative sur les taxes;

Copies de ces règlements sont déposées au bureau de la mairie ainsi qu'aux points de services de du-Havre-Aubert et Grande-Entrée ainsi qu'à l'arrondissement de Grosse-Île où toute pers. intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 28 mars 2003
JEANNOT GAGNON, GREFFIER

**Un câble sous-marin pour une
liaison Internet à haute vitesse.
Pourquoi?
Comment?**

Vous voulez en savoir plus sur ce projet, ses tenants et aboutissants, ses retombées sur notre développement économique, les opportunités qu'il vous offrira, sa réalisation technique, venez rencontrer l'organisme en charge de la réalisation de cette liaison sous-marine de fibre optique entre les Îles et la Gaspésie, le RICEIM.



OÙ : Ouvert à tous ceux et toutes celles qui sont intéressés par ce projet
OÙ : Centre récréatif de l'Étang-du-Nord
QUAND : le 2 avril 2003 à 19H00

*Loin des Îles?
Abonnez-vous!*

WWW.LERADAR.QC.CA



Poste de directeur(trice) général(e)

CFIM-FM, une radio communautaire de premier service oeuvrant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche d'un ou d'une

DIRECTEUR OU DIRECTRICE GÉNÉRAL(E)

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne devra assumer la réalisation de la mission et des orientations de l'organisme. À titre de gestionnaire, elle prendra en charge la planification, l'organisation, l'évaluation et la coordination des ressources humaines, financières et matérielles de la station. En ce sens, la personne devra :

- Planifier et diriger l'ensemble des activités de CFIM-FM;
- Contribuer avec les instances à la définition des orientations, à la conception des politiques de gestion des ressources humaines, financières et matérielles et assurer leur mise en oeuvre;
- Élaborer et assurer le suivi du plan d'action de l'organisme;
- Assumer la responsabilité du financement de l'organisme et de la gestion des ressources humaines et financières.

EXIGENCES DU POSTE

- Baccalauréat en administration ou toute autre formation ou expérience pertinente à la fonction;
- Expérience et aptitudes pour la planification, la logistique et l'encadrement des ressources humaines;
- Bonne connaissance de la communauté madeleineuse;
- Bonne connaissance du domaine des communications;
- Capacité de travailler en équipe et sens du leadership.

Rémunération selon l'échelle en vigueur.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae devront être reçues au plus tard le 25 avril à 16 heures à l'adresse suivante :

CFIM-FM, poste de direction générale
1172, chemin de La Verrière
C.P. 490, Cap-aux-Meules
G0B 1B0

**RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(RICÉÎM)**

**LISTE DES INVITÉS A UN
RENCONTRE PUBLIQUE AU GASPÉ, 2003**

CPSEG

Le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé inc.

574, boul. Douglas,
Douglastown (Québec)
G4X 2W8

Téléphone/Fax : (418) 368-1160
Courriel : cpseg@globetrotter.qc.ca

COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS

M. Michel Chouinard, Coordonnateur
610 B, route 132
C.P. 1001
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : (418) 759-5880
Télécopieur : (418) 759-3817
Courriel : zonebdc@globetrotter.net

ACTIVA ENVIRONNEMENT

Anne Fugère
Activa Environnement
106, rue Industrielle
New Richmond (Qubec) G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-5088
Courriel : afugere@activaenviro.ca

Ville de Percé

137, route 132 Ouest
Case postale 99
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone(s): (418) 782-2933
Télécopieur: (418) 782-5487
Courriel: yilp@globetrotter.net
Raymond Sheehan, maire

MRC Le Rocher-Percé 129, René-Lévesque Ouest

Case postale 128
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone: (418) 689-4313
Télécopieur: (418) 689-5807
Courriel: mrc.rocher.perce@globetrotter.net

Edmond Sirois, préfet

CRE Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11)
Président : Pierre Desmeules
Directrice générale : Caroline Duchesne
106A, rue Port-Royal C.P. 69
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : (418) 534-4498
Télééc. : (418) 534-4122
Tél. sans frais : 1 (877) 534-4498
Courriel : cregim@globetrotter.qc.ca

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale (pêches)
96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Téléphone(s): (418) 368-7630 ou 7631
Télécopieur: (418) 360-8851

Ministère de l'Environnement
Direction régionale
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone(s): (418) 763-3301
Télécopieur: (418) 763-7810
Courriel : gaspesie-iles-de-la-madeleine@menv.gouv.qc.ca

Ministère des Régions
Direction régionale
500, avenue Daigneault, bureau 10-A
Case postale 1360
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone(s): (418) 689-2019
Télécopieur: (418) 689-4108
Courriel: gaspesie-idm@mreg.gouv.qc.ca

SÉPAQ

Parc de l'Île-Bonaventure et du Rocher-Percé

4, rue du Quai

Case postale 310

Percé (Québec) G0C 2L0

Téléphone(s): (418) 782-2240

Télécopieur: (418) 782-2241

SODIM Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

137-3, rue de la Reine

Gaspé (Québec) G4X 1T5

Téléphone: (418) 368-4044 ou 1 800 368-4044

Télécopieur: (418) 368-4751

Courriel: sodim@sodim.org

Comité sectoriel main-d'œuvre des pêches maritimes

Suzanne Barrette, directrice

185-2 rue de la Reine

Gaspé (Québec) G4X 1T7

Téléphone : (418) 368-3774

Téléphone : 1 888 833-3774

Télécopieur : (418) 368-3875

Courriel : sbarrette@csmopm.gc.ca

Monsieur Vigneau

Association des pêcheurs de l'Anse-à-Brillant inc.

11, Prével

Douglastown (Québec) G4X 1Y0

Monsieur Donald Walker, Président

Association des pêcheurs professionnels de Shigawake et Port-Daniel enr.

4, route Sullivan

Shigawake (Québec) G0C 3E0

Tél. : (418) 752-5573

Tél. : (418) 396-5419 (ses parents)

Monsieur Christian Huard, Président

Association des pêcheurs côtiers de Saint-Godefroi inc.

358, Route 132

Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0
Tél. : (418) 752-2851
Tlc. : (418) 752-2859

Monsieur Allen Cotton, Président
Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie
1, rue de la Langevin, C.P. 9
Rivière-au-Renard (Québec) G4X 5G4
Tél.: (418) 269-7701
Tél.: (418) 269-5832
Monsieur Sylvain Samuel, directeur
Courriel : acpginc@globetrotter.net

Monsieur Daniel Desbois, Président
Association des pêcheurs côtiers de Gascons
19, rue Chouinard, C.P. 58
Gascons (Québec) G0C 1P0

Monsieur Gilles Meunier, Président
Association des pêcheurs de la MRC de Pabok inc.
C. P. 182
Newport (Québec) G0C 2A0
Tél.: (418) 777-2075
Tél.: (418) 777-2551
Tlc.: (418) 777-4825
Courriel : asspecheursmrc@globetrotter.net

Monsieur Conrad Alain, Président
Association des petits seineurs côtiers de la Gaspésie
19, rue Chouinard C.P. 58
Gascons (Québec) G0C 1P0

Monsieur O'Neil Cloutier, Directeur
Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie
120, boul. René-Lévesque Est
Chandler (Québec) G0C 1K0
Tél. : (418) 689-5055
Tlc. : (418) 689-5037
Courriel : rppsg@globetrotter.net

Monsieur Langis Côté, Président
Association des aides-pêcheurs Côte-de-Gaspé
3, rue Louise

Gaspé (Québec) G4X 2C9
Tél. : (418) 368-5777
Cell. : (418) 368-9861

Monsieur Wilfrid Leblanc, Président
Association des membres d'équipages gaspésiens
251, Route 132, C.P. 113
Ste-Thérèse-de-Gaspé (Québec)
G0C 3B0
Tél. : (418) 385-3488
Tlc. : (418) 385-3588

Monsieur Jacques Girard, Président
Association des pétoncliers de la Gaspésie
35, rue Bolduc
Gaspé (Québec) G4X 1G1
Tél. : (418) 368-5908

Monsieur Marc Couture, Président
Association des crabiers gaspésiens
308, Grande-Allée Est, C.P. 159
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
Tél.: (418) 385-4883
Tlc. : (418) 385-4997

Monsieur Paul-Denis Desbois, Président
Association des pêcheurs de Ste-Thérèse et Cap d'Espoir
C.P. 112
Sainte-Thérèse de Gaspé (Québec)
G0C 3B0
Tél. : (418) 385-3921

Association québécoise de l'industrie de la pêche
2600, boulevard Laurier, bureau 843
Ste-Foy (Québec)
Tél: (418) 654-1831
Fax: (418) 654-1376
aqip@quebectel.com

DÉGUST-MER INC.
Raymond Sheehan, Directeur

C.P. 219
Ste-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0
Téléphone: (418) 385-3111
Télécopieur: (418) 782-2139

CREVETTES DU NORD ATLANTIQUE INC.
Amédée Lapierre, Directeur
139, rue de la Reine, C.P. 6380
Gaspé (Québec) G4X 2R8
Téléphone: (418) 368-1414
Télécopieur: (418) 368-1812

CRUSTACÉS DE GASPÉ LTÉE
Henry Clapperton, Directeur
29, rue du Parc, C.P. 460
Grande-Rivière, (Québec) G0C 1V0
Téléphone: (418) 385-2100
Télécopieur: (418) 385-3272

CRUSTACÉS DE MALBAIE INC.
Gaétan Denis, Directeur
139, rue de la Reine, C.P. 6380
Gaspé (Québec) G4X 2R8
Téléphone: (418) 368-1414
Télécopieur: (418) 368-1812

E. GAGNON & FILS LTÉE
Bernard Lacroix, Directeur
405, Route 132, C.P. 37
Ste-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0
Téléphone: (418) 385-3011
Télécopieur: (418) 385-3021

LELIÈVRE, LELIÈVRE ET LEMOIGNAN LTÉE
Roch Lelièvre, Directeur
52, rue des Vigneaux, C.P. 219
Ste-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0
Téléphone: (418) 385-3310
Télécopieur: (418) 385-2260

CONSULTATIONS DELANEY INC.

**101, avenue Dresden
Ville Mont-Royal, QC H3P 3K1
Tél. : (514) 733-7754
Fax. : (514) 733-0586
delaneyf@sympatico.ca**

FAX

(418) 269-3278

Le 14 avril 2003

Monsieur Sylvain Sañuel
Directeur général
Association des Capitaines-Propriétaires de la Gaspésie Inc.
1, rue de la Langevin
Rivière au renard, QC G4X 5G4

Objet : Câble sous-marin de fibre optique entre les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie

M. Sañuel,

M. Didier Dufour m'a transmis votre lettre du 3 avril dernier faisant part de vos préoccupations concernant le projet mentionné en rubrique.

J'espère avoir l'occasion de me rendre à Rivière-au-Renard et de présenter ce projet de câble sous-marin (appelé COGIM) à votre association.

D'autre part, dès les prochaines semaines, une étude d'impact environnemental sera entreprise et la firme responsable entrera certainement en contact afin d'être bien au fait des préoccupations de votre association et aussi pour fournir toute information pertinente concernant ce projet. Il en sera de même pour l'étude hydrographique qui doit avoir lieu plus tard.

En vous assurant de notre ferme volonté de tenir votre association pleinement au courant des questions du projet qui vous préoccupent, je vous prie d'agréer, monsieur Samuel, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Franklin Delaney
Chargé de projet
Projet COGIM

Gaspé, le 27 mars 2003

Monsieur R mi Poudre
Directeur du Parc de l'Isles Bonaventure
Et du Rocher-Perce
Soci t  des Etablissement de Plein air du Qu bec
4, rue du Quai
Case postale 310
Perce (Qu bec) G0C 2L0

Objet : Câble sous-marin de fibre optique entre les Îles-de-la-Madeleine et la Gasp sie -
Soir e d'information

Monsieur,

La r gion de la Gasp sie - Îles-de-la-Madeleine est  tudier la possibilit  de relier les
deux parties de la r gion par un c ble sous-marin de fibre optique afin que les Îles-de-la-
Madeleine aient acc s aux technologies de l'information et des communications, notamment
Internet   large bande, via des infrastructures fiables et performantes. Un tel c ble faciliterait
grandement les communications dans les deux sens entre les Îles et la Gasp sie.

Ce c ble quittera les Îles-de-la-Madeleine pour se rattacher   la Gasp sie en un point situ 
dans le secteur de Barachois. Si l'enfouissement de ce c ble dans le sous-sol marin vous
am ne certaines questions, la m thode d'enfouissement, la dur e de l'op ration ou tout autre
question, la pr sente invitation vous concerne.

La firme Consultation Delaney inc. a  t  mandat e pour compl ter les  tudes n cessaires
  la r alisation de ce projet. Monsieur Franklin Delaney sera de passage en Gasp sie le jeudi 3
avril 2003, il sera accompagn  de monsieur Jacques L vesque, un sp cialiste du domaine. Afin
d'informer les groupes d'int r ts, une rencontre publique se tiendra   la salle du conseil de l'H tel
de ville de Perc , au 139, route 132   compter de 19 h 30.

Pour plus d'information, n'h sitez   communiquer avec le soussign .

Merci et au plaisir de vous rencontrer.

Pour Didier Dufour,

agent de concertation et de d veloppement,

/d/

Diane Jalbert,
secr taire de direction



**CAPITAINES-PROPRIÉTAIRES
DE LA GASPÉSIE INC.**

Rivière au Renard, le 3 avril 2003

M. Didier Dufour
Agent de concertation et de développement
Réseau collectif de communications électroniques
et d'outils de gestion
153-2, rue de la Reine
Gaspé (Québec)
G4X 1T5

Objet : Câble sous-marin de fibre optique entre les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.

M. Dufour,

L'Association des Capitaines-Propriétaires de la Gaspésie a reçu votre lettre d'invitation afin de participer à la soirée d'information de ce soir à Percé. Malheureusement nous ne pourrions y assister.

Cependant notre organisation qui représente des pêcheurs semi-hauturiers œuvrant dans le poisson de fond (engins fixes et engins mobiles), la crevette et le crabe des neiges (secteur sud-Anticosti) se montre très intéressée par les impacts potentiels d'un tel projet. Nos préoccupations se concentrent davantage sur les fonds marins et les ressources marines potentiellement affectés par la mise en place du câble marin.

Malgré notre absence, notre organisation aimerait recevoir par télécopieur ou par courrier toutes correspondances pertinentes à l'étude de ce projet. De plus nous vous demandons de nous tenir informés de toutes rencontres subséquentes traitant de ce dossier.

Si toutefois quelqu'un pouvait se libérer, nous serons volontiers présents à cette rencontre.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos salutations les plus distinguées.


Sylvain Samuel
Directeur général

Annexe B:
Corriel de M. Donald St-Laurent, Environment Canada,
à
M. Norval Collins, CEF Consultants Ltd.

Envelope-to: cefconsultants@ca.inter.net
Date: Fri, 13 Jun 2003 10:01:27 -0400
From: donald.stlaurent@EC.GC.CA
Subject: RE : Consideration of Ploughing for Cable Installation
To: ncollins@cefconsultants.ns.ca
Cc: Adrian.MacDonald@EC.GC.CA, Dossiers.DPE@EC.GC.CA

4541-2

Mr Norval,

If the projected cable installation is performed according to the description you have given, i.e. "the materials to be disturbed will not be relocated and will remain in place as cover for the cable", then a disposal at sea permit is not required. If you need additional information, please communicate with us again. Regards.

Donald St-Laurent
Regional Coordinator
Ocean Disposal Program
Environment Canada, Quebec Region
105 McGill Street, 4th Floor
Montreal, QC, H2Y 2E7
Tel.: 514-283-0183
Fax: 514-496-6982
Email: donald.stlaurent@ec.gc.ca

-----Message d'origine-----

De : Norval Collins [<mailto:ncollins@cefconsultants.ns.ca>]
Envoyé : 5 juin, 2003 15:19
É : Donald.StLaurent@ec.gc.ca
Cc : jcook@cefconsultants.ns.ca; delaneyf@sympatico.ca
Objet : Consideration of Ploughing for Cable Installation

Donald:

We are beginning an environmental assessment of a project to install a small diameter (approximately 3 cm diameter) fibre optic cable from Gaspésie to Isles de la Madeleine. The Quebec Department of Environment is reviewing the applicability of their section 31 to this project.

The cable is to be laid using a plough technique to place the cable at depth (about 0.7 m) below the sediment surface with minimal disturbance. Shoreline sections of the cable will be placed within directionally drilled conduits, again minimizing any disturbance of sediments. Canadian environmental legislation defines disposal at sea as a deliberate action to deposit material. In this case, nothing is being disposed of, no side casting is involved, and the materials to be disturbed will not be relocated and will remain in place as cover for the cable. Can you confirm that Environment Canada would not consider this project to involve ocean disposal of materials?

Thank you for your assistance.

--

Norval Collins, MCIP [ncollins@cefconsultants.ns.ca]
President, CEF Consultants Ltd., 5443 Rainnie Drive, Halifax, NS B3J 1P8
voice: (902) 425-4802 fax: (902) 425-4807
Our web page: www.cefconsultants.ns.ca

Committee Chair: N.S. Environmental Industry Association [<http://www.nscia.ns.ca/>]
Member: Canadian Institute of Planners [<http://www.cip-icu.ca/index.html>]
Vice-President: Champlain Institute [<http://www.champins.ns.ca>]

Annexe C:
Liste des Documents de Référence.

BIBLIOGRAPHIE

- CEF Consultants Ltd. 2002. Environmental Impact Assessment: installation of a communications submarine cable crossing at the Strait of Canso. Prepared for International Telecom Group. Halifax, NS.
- DFO (Department of Fisheries and Oceans). 2003. Considerations for seabed utility corridors to offshore Nova Scotia: a discussion paper. Prepared by ESSIM Forum Secretariat, Oceans and Coastal Management Division, Fisheries and Oceans Canada (Maritimes Region).
- EEM inc. 1999. Projet sunoque. Installation de câbles de télécommunication reliant les deux rives de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. Étude d'impact environnemental déposéé au Ministre de L'environnement et de la faune. Préparé pour Group QuébecTel.
- Emu Environmental Ltd. 2000. Manx to Northern Ireland proposed submarine telecoms cable system environmental assesment of cable routing, Isle of Man. Prepared for Manx Telecom in partnership with BT. Hayling Island Marine Laboratory. Hayling Island, Hampshire.
- Environmental Resources Management. 2000. East Asian Crossing (EAC) cable system (TKO). Prepared for Asia Global Crossing Limited (AGC). Hong Kong.
- Setech Limited. 1998. Geotechnical aspects of submarine cables. IBC Conference on Subsea Geotechnics, Aberdeen.
- US EPA (United States Environmental Protection Agency). 2000. Installing and maintaining commercial submarine cables in national marine sanctuaries. DOC ID fr23au00-19.

